

AFFAIRE No 12 - CONTRAT DE DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS COLLECTIFS**LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.**

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Depuis 1976, date de la réalisation du Plan de Circulation de la Ville de Saint-Denis et de l'amorce des démarches qui ont abouti à l'extension de la loi sur le versement transport dans les D.O.M., la Commune de Saint-Denis a, avec ses propres moyens, poursuivi une politique volontariste de développement des transports collectifs.

Dès 1983, l'instauration du versement transport dans la Commune a permis le lancement d'un réseau de transports collectifs moderne sur le centre-ville le 1er avril 1985.

Cette première réalisation n'est qu'une étape dans le développement projeté.

Le projet d'ensemble prévoit, en effet, la mise en place d'une desserte moderne et attractive complémentaire de la desserte du centre-ville sur les "écartés" de Saint-Denis qui représentent 25 % de la population ; cette répartition est très spécifique à la Réunion où les territoires communaux sont très étendus.

Parallèlement, il est indispensable, compte tenu de la situation actuelle des axes de circulation, de réaliser des infrastructures facilitant l'exploitation des transports collectifs et leur intégration dans le milieu urbain.

Pour mener à bien cette deuxième phase, la Municipalité souhaiterait l'inscrire dans le cadre d'un contrat de développement tel qu'il est décrit dans la circulaire du Ministère des Transports du 14 mai 1985.

Un dossier a été établi à cet effet, en vue de passer dès cette année avec la Direction des Transports Terrestres un contrat de développement des transports collectifs.

Je vous demande donc, Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, de vous prononcer sur ce dossier et de m'autoriser, s'il vous agrée, à passer avec l'Etat un contrat de développement des transports collectifs sur Saint-Denis.

Je mets la question aux voix.

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION
Le 27 SEP, 1985
Article 3 de la loi n° 82-213 du 2
mars 1982 relative aux droits et
libertés des Communes, des Départe-
ments et des Régions

Monsieur BOURHIS Camille donne lecture des avis des Commissions.

La Commission des Travaux Publics émet un avis favorable à la passation de ce contrat qui devrait permettre de nouvelles améliorations dans les transports à Saint-Denis.

Commissions des Finances : Favorable.

LE MAIRE : Nous avons mis en place un service sur le centre-ville, c'est-à-dire la zone agglomérée. Pour que ce soit véritablement un service public, il faut maintenant que le réseau de transports aille aussi en direction des écarts. C'est à ce niveau qu'intervient cette deuxième phase qui doit s'inscrire dans le cadre d'un contrat de développement tel que prévu par la circulaire du Ministère des Transports du 14 mai 1985. Nos services, en liaison avec la Commission des Travaux Publics, ont donc étudié ce dossier et établi le contrat de développement qui doit être expédié au Ministère dès cette semaine -lorsqu'il aura été approuvé par le Conseil Municipal-.

M. ANNETTE : Monsieur le Maire, est-ce qu'on pourrait avoir un point sur la première phase -savoir si la garantie de recettes qu'on a arrêtée est en bonne voie- ? Est-ce que les premiers résultats d'exploitation démontrent que le contrat est bien rempli ? Dans quelle situation se trouve-t-on ?

Ici, on nous demande d'accorder une autorisation pour la signature du contrat de développement. Pourrait-on avoir quelques indications sur son contenu -les grandes lignes du projet qui seraient susceptibles de nous intéresser- ?

M. BOURHIS : En réponse à votre première question, je dirai qu'il y a une nette progression de la fréquentation par rapport à l'ancien système. Une clientèle plus importante utilise les bus. Il y a une augmentation des recettes de l'ordre de 15 à 17 %, le résultat variant d'un mois sur l'autre. La fréquentation est incontestablement plus élevée, et promet même d'aller grandissant.

M. ANNETTE : Revenons à la première question. Est-ce que la société va atteindre la recette prévue ? Est-ce qu'on est en bonne voie ?

M. BOURHIS : On ne le sait pas encore. Les activités de la société ont commencé, il y a quelques mois seulement.

M. ANNETTE : Ne peut-on pas extrapoler la moyenne des recettes sur douze mois à partir du résultat actuel ?

M. BOURHIS : Cela n'est pas aisé. La moyenne actuelle est bonne. L'évolution est favorable. On ne va pas utiliser tout le versement transport pour "éponger" le déficit de l'exploitation.

LE MAIRE : Il est prévu un déficit. Mais, nous restons dans la norme. Nous avons commencé en mai seulement. De mai à septembre, on ne peut quand même pas se prononcer de façon catégorique.

M. ANNETTE : La garantie de recettes prévue est à peu près de quel ordre ?

M. BOURHIS : 12 millions de Francs de recettes. Mais, il faut tenir compte de la progression.

M. ANNETTE : Et la moyenne mensuelle ?

LE MAIRE : Dès le premier mois d'exploitation, la société a enregistré une progression de 30 %.

M. BOURHIS : On sait que ce chiffre est constant.

LE MAIRE : En outre, il ne faut pas oublier qu'il y a un véritable service public. Les cars partent à heures fixes, et suivent un itinéraire qui correspond aux demandes faites. Ce service public est onéreux d'autant qu'il n'est pas permis aux entrepreneurs de suivre forcément les circuits rentables et de ne pas suivre ceux non rentables. Néanmoins, nous pensons -en référence au profil de la courbe actuelle des fréquentations- que nous n'allons pas dépasser le déficit prévu.

M. BOURHIS : Concernant la deuxième question que vous avez formulée, quand nous avons signé notre contrat avec la C.G.E.A., il était prévu que cette dernière nous fournisse un contrat de développement des transports dans les six mois, en accord avec les transports terrestres.

Dans ce contrat de développement, il est proposé des aménagements du réseau routier : création de voies ; signalisation lumineuse, sur les cars ; améliorations de carrefours ; création de voies réservées aux bus ; parkings de dissuasion. Ainsi, quand on supprime du stationnement en ville, il faut donner d'autres possibilités aux automobilistes pour se garer. Tous les équipements en rapport direct avec les transports collectifs entrent en ligne de compte.

Nous avons donc établi un plan avec une société spécialisée extérieure, avec les services de l'Équipement et ceux de la Mairie. C'est ce plan qui sera proposé au Ministère des Transports Terrestres. Le plan paraît en bonne voie d'être réalisé. Le Ministère nous demande de faire diligence de façon à ce que cette opération soit inscrite au budget de cette année.

M. ANNETTE : Est-ce qu'on a une idée du rythme de passage des bus dans les écarts ? Je pense à la Bretagne, à Moulins, etc... Y a-t-il un programme déjà élaboré ?

M. BOURHIS : Le programme de la desserte des écarts n'est pas encore établi. Il ne s'agit pas, en l'occurrence, de la fréquence des bus, mais des installations, de tous les investissements (plates-formes de retournement des bus, abris-bus, signalisation, aménagement de voies...). Je prends l'exemple du C.D. 44 où l'on va aménager une voie de l'Eglise jusqu'à la R.N. 2, au niveau du Lycée du Butor. On va mettre ce chemin à trois voies, dont une sera réservée -dans le sens entrée de Saint-Denis- aux bus, ambulances, taxis, tous les services de sécurité. Cela n'est pas gênant étant donné qu'il n'y a pas de stationnement de la R.N. 2 jusqu'à l'Eglise de Sainte-Clotilde. On peut se garer sur les trottoirs ; cela ne constitue pas une gêne pour les riverains. Cela entre donc en ligne de compte ; et, cette voie réservée, il faut l'aménager en abris, en encoches, en plates-formes de retournement...

LE MAIRE : Pour l'instant, on ne se préoccupe que des aménagements matériels. Dans un deuxième temps, il y aura des contrats avec les transporteurs pour mettre en place, comme dans le centre-ville, un véritable service public. On n'est pas encore parvenu à cette phase-là.

M. ANNETTE : A quelle date approximative le réseau sera-t-il étendu aux écarts ?

M. BOURHIS : Le premier de ces contrats sera signé prochainement. Il s'agira de celui de la Montagne, dans un mois ou deux.

M. ANNETTE : Cela se fera-t-il par écart ?...

M. BOURHIS : Oui, car il faut quand même une étude assez sérieuse pour connaître la comptabilité de société, pour établir la fréquence de passage de façon à assurer à cette société une garantie de ressources suffisante. Par un tel contrat, le transporteur apporte toute la société qui sera placée "sous le chapeau" de R.T.D. qui s'en occupera. L'entreprise existante va être louée au R.T.D. qui assurera le service public et l'exploitera sous forme de garantie de ressources pour elle.

M. DINDAR : Monsieur le Maire, on ne peut que se satisfaire des perspectives d'une telle entreprise. Je me permets cependant -bien que ce ne soit pas directement lié- d'attirer votre attention sur la situation économique et sociale des 110 taximen qui travaillent à Saint-Denis. Ce sont, pour la plupart, des pères de famille, des chefs d'entreprise qui voient, depuis quelques années, leur chiffre d'affaires baisser à cause des taxis clandestins, des transports publics devant les supermarchés, et aussi en partie à cause de l'amélioration des transports en commun.

Il serait souhaitable que, dans les schémas à venir, on prenne en compte leur situation, et qu'on essaie de les intégrer dans les plans de développement.

LE MAIRE : Il est projeté de les y intégrer. Il s'agira d'un plan d'ensemble qui prendra en compte les taxis et les cars.

Je mets cette affaire aux voix.

Le rapport, ainsi que les avis des Commissions

sont adoptés à l'UNANIMITE.

---o-o-oOo-o-o---